

Distribution:

Destinataire.....	1
DGT.....	1
DEC.....	1
SCAT.....	1
SAGR.....	1
NECO.....	1
Chancellerie.....	1

Conférence des gouvernements cantonaux
M. Pascal Broulis, président
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale 444
3000 Berne 7

Consultation sur le rapport CTA « Accorder politique des agglomérations et politique de l'espace rural » - Prise de position de la CdC du 12 février 2010

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Votre courrier du 12 février 2010, adressé aux gouvernements cantonaux, relatif à la prise de position de la CdC du 12 février 2010 sur le rapport cité en titre, a retenu toute notre attention et nous vous remercions de consulter encore une fois les cantons à ce sujet.

Par la présente, nous vous faisons part des remarques du gouvernement neuchâtelois.

Les services de l'Etat et instances suivants ont été associés à cette consultation:

- service de l'économie et son office de politique régionale (NECO)
- service de l'agriculture (SAGR)
- service de l'aménagement du territoire (SCAT).

Après examen attentif du dossier, nous préavisons favorablement le projet et formulons les quelques remarques complémentaires ci-après.

Remarques

De manière générale, le gouvernement neuchâtelois adhère à la prise de position proposée par la CdC.

Il souligne toutefois, qu'à long terme, sans une politique territoriale fédérale forte, les difficultés de coordination entre la politique des agglomérations et les autres politiques à incidences spatiales perdureront, notamment parce que la première domine les autres aux plans stratégique et financier. Or, il s'agit d'instaurer davantage de complémentarité entre l'espace rural et l'espace urbain qui, ensemble, forment le territoire et des espaces fonctionnels complexes et diversifiés.

En se focalisant exclusivement sur les thématiques de transport et d'urbanisation, la politique des agglomérations a quelque peu perdu de sa substance, à savoir renforcer les villes et les agglomérations au niveau sociétal et économique en accroissant la collaboration horizontale et verticale dans tous les domaines politiques. Les efforts ont prioritairement porté sur la maîtrise de l'extension spatiale des agglomérations, la gestion du trafic interne et la promotion du développement de l'habitat à l'intérieur des villes. Contrairement aux agglomérations, l'espace rural n'a fait l'objet d'aucune politique globale explicite de la part de la Confédération à ce jour.

Le Projet de territoire suisse (en cours d'élaboration) et les plans directeurs cantonaux, par leur caractère générique et global, permettent d'intégrer toutes les dimensions stratégiques du développement territorial et de poser les bases d'une politique de développement complémentaire et équilibrée entre les éléments constitutifs d'une civilisation commune. La planification fine et la mise en œuvre des mesures doivent par contre être envisagées à un niveau intermédiaire, à savoir au niveau de régions définies sur un plan fonctionnel plus qu'institutionnel, intégrant à la fois des zones urbaines et des zones rurales, des pôles principaux et secondaires et des territoires plus tranquilles. Certaines thématiques méritent par contre d'être traitées à un niveau supracantonal pour acquérir une pertinence suffisante.

Au niveau économique, si le développement doit faire l'objet d'une planification et être soumis à certaines conditions, il doit pouvoir se déployer en tenant compte d'une conjoncture fluctuante et sans entraves excessives à l'intérieur d'espaces fonctionnels gérés comme tels. La coordination entre les politiques à incidences spatiales et leurs acteurs doit prioritairement accompagner ces dynamiques et non les freiner, afin de renforcer des synergies territoriales durables et favorables à l'ensemble du canton, ainsi que pour chacune des parties.

La prise de position de la CdC relève avec pertinence la nécessité de mieux indemniser les prestations et charges fournies par les espaces ruraux aux espaces urbains, telles que la mise à disposition et l'entretien de territoires affectés aux loisirs et à la détente, ou à la préservation de la diversité des paysages et de la biodiversité, ainsi que la conservation des meilleures terres agricoles. Nous relevons toutefois que les systèmes de péréquation des ressources et compensation des charges doivent être étudiés à une échelle appropriée, à la fois variable et suffisamment étendue pour prendre en compte l'ensemble des intéressés.

Vu ce qui précède, nous soutenons les conclusions de la CdC concernant l'orientation future de la collaboration tripartite entre Confédération, cantons et communes, à savoir une seule politique des régions qui englobe aussi bien la campagne que les villes et une stratégie fédérale plus claire pour l'espace rural qui englobe tous les domaines à coordonner. Nous pouvons également soutenir l'idée de programmes de promotion, projets-modèles ou projets pilotes.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 10 mars 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
J. STUDER

La chancelière,
M. ENGHEBEN